
CE DOCUMENT NE DOIT PAS ETRE DIFFUSE, PUBLIE OU DISTRIBUE, POUR TOUT OU PARTIE, VERS, A L' INTERIEUR OU A PARTIR DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE, DU CANADA, DE L'AUSTRALIE.

L'ORÉAL

A la suite du communiqué de presse du 17 mars 2006, L'Oréal annonce que Le Document d'Offre exposant l'ensemble des termes et conditions de l'Offre présentée par JPMorgan Cazenove Limited, au nom et pour le compte de L'Oréal, afin d'acquérir l'intégralité des actions émises ou à émettre composant le capital de The Body Shop International PLC (« The Body Shop ») dont L'Oréal n'est pas encore propriétaire, a été adressée aux actionnaires de The Body Shop aujourd'hui, accompagnée du formulaire d'acceptation.

Des exemplaires de la Note d'Information sont disponibles (pendant les heures ouvrables) aux bureaux de Lloyds TSB Registrars situés à The Causeway, Worthing, West Sussex, BN99 6DA et seront prochainement disponibles sur le site de LOREAL, www.loreal-finance.com.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une invitation à l'achat de titres ou une quelconque sollicitation d'une offre d'achat de titres résultant de l'Offre ou de toute autre opération. Il est recommandé aux actionnaires de The Body Shop de lire avec attention le Document d'Offre et le formulaire d'acceptation. Ils contiennent l'ensemble des termes et conditions de l'Offre, y compris les modalités d'acceptation de l'Offre.

JPMorgan Cazenove, qui est agréé par la Financial Services Authority (FSA), agit uniquement pour le compte de L'Oréal, et personne d'autre ayant un rapport avec l'Offre, et ne pourra être tenu responsable par personne d'autre que L'Oréal ni pour les garanties accordées aux clients de JPMorgan Cazenove ni pour les conseils fournis dans le cadre de l'Offre ou pour tout autre élément mentionné dans ce communiqué.

Pour les actionnaires de The Body Shop qui ne sont pas résidents anglais ou qui n'ont pas la nationalité anglaise, la possibilité de bénéficier de l'Offre pourra être affectée par les lois et règlements des pays desquels ils sont résidents ou dont ils ont la nationalité. Ces personnes devront se renseigner sur les lois et règlements applicables dans leurs pays et s'y conformer. Des renseignements complémentaires concernant les actionnaires étrangers sont contenus dans le Document d'Offre.

A moins que L'Oréal n'en dispose autrement, et qu'il ne le soit permis par les lois et règlements applicables, l'Offre ne sera pas réalisée, directement ou indirectement, vers, à l'intérieur ou à partir, et ne sera pas susceptible d'être acceptée à l'intérieur ou à partir, des États-Unis, du Canada, de l'Australie ou de quelque pays que ce soit où une telle action constituerait une violation des lois applicables aux instruments financiers dans ce pays. En conséquence, les exemplaires de ce communiqué ne sont pas et ne doivent pas être expédiés, transmis, distribués ou envoyés vers, à l'intérieur ou à partir des États-Unis, du Canada, ou de l'Australie. Les personnes qui reçoivent ce communiqué de presse (notamment les teneurs de compte conservateurs, propriétaires (« nomines ») ou dépositaires (« trustees »)) doivent se conformer à ces restrictions et ne doivent pas envoyer ou distribuer ce communiqué à l'intérieur ou à partir de ces pays.

Les obligations (Loan Notes) qui sont susceptibles d'être émises dans le cadre de la Loan Note Alternative n'ont pas fait et ne feront pas l'objet d'un enregistrement conformément au Securities Exchange Act ou à toute autre législation américaine applicable aux instruments financiers; les autorisations applicables n'ont pas été et ne seront pas obtenues de l'autorité compétente pour les instruments financiers d'aucune province, territoire ou juridiction du Canada ; et aucun prospectus n'a fait l'objet d'un dépôt ou d'un enregistrement auprès de la Australian Securities and Investments Commission ou du Ministère des Finances du Japon. En conséquence, à moins qu'une exemption au titre de chacune de ces législations ou de toute autre loi sur les instruments financiers ne soit disponible ou que L'Oréal n'en dispose autrement en conformité avec la législation et la réglementation applicables, les Loan Notes ne seront pas offertes, vendues, revendues, délivrées ou transférées, directement ou indirectement, aux ou à l'intérieur des États-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie, du Japon ou de quelque dans quelque juridiction que ce soit, où une telle action constituerait une violation des lois applicables ou de l'obligation d'enregistrement dans ce pays, ou à une personne, ou pour le compte ou le bénéfice de celle-ci, située aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Ce document ne constitue pas une offre de vente, ou une sollicitation d'achat des Loan Notes dans quelque juridiction que ce soit où cette offre ou cette sollicitation constituerait une violation de la législation ou de la réglementation applicables.

Contacts à L'ORÉAL (standard : 01.47.56.70.00)

Actionnaires individuels
et Autorités de Marché

M. Jean-Régis CAROF

☎ : 01.47.56.83.02

<http://www.loreal-finance.com>

Analystes financiers et
Investisseurs Institutionnels

Mme Caroline MILLOT

☎ : 01.47.56.86.82

Fax : 01.47.56.86.42

Journalistes

M. Lorrain KRESSMANN

☎ : 01.47.56.40.24

<http://www.loreal.com>

Pour plus d'informations, veuillez consulter les banques, les sociétés de bourse ou les établissements financiers (Code I.S.I.N. : FR0000120321), ainsi que vos journaux habituels ou le site Internet dédié aux actionnaires et investisseurs, <http://www.loreal-finance.com>, ou sa version nomade sur votre PDA, [loreal-finance.com édition mobile](http://www.loreal-finance.com), ou contacter le numéro Vert : 0 800 66 66 66.